

# ÉVOLUTION DES COÛTS DE PRODUCTION BETTERAVIERS EN UNION EUROPÉENNE

La présente étude a été réalisée dans le cadre des travaux annuels de l'Observatoire des coûts de production betteraviers menés par l'ARTB, en collaboration avec Pluriagri. L'analyse porte sur six pays européens producteurs de betteraves sucrières : Pays-Bas, Belgique, Danemark, Pologne, Allemagne et France.

D'un point de vue méthodologique et compte tenu de l'hétérogénéité des données économiques à disposition, l'analyse des charges variables et des charges fixes par État Membre s'appuie sur deux sources d'information distinctes :

- Les **charges variables** betteravières sont issues du **réseau partenaire allemand AgriBenchmark** pour les trois principaux producteurs européens : France, Allemagne et Pologne qui représentent 70 % de la production sucrière européenne.
- Les **charges fixes** des exploitations betteravières, qui concernent six pays, s'appuient sur les données microéconomiques harmonisées du **Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) européen**.

Les résultats présentés couvrent deux périodes : 2020 à 2024 pour les charges variables et 2016 à 2023 (dernière année pour laquelle les données sont disponibles et consolidées) pour les charges fixes.

## Table des matières

I.	Charges variables betteravières .....	2
II.	Charges fixes des exploitations betteravières.....	5
III.	Coût betteravier complet en Allemagne, France et Pologne .....	10
IV.	Conclusion.....	11

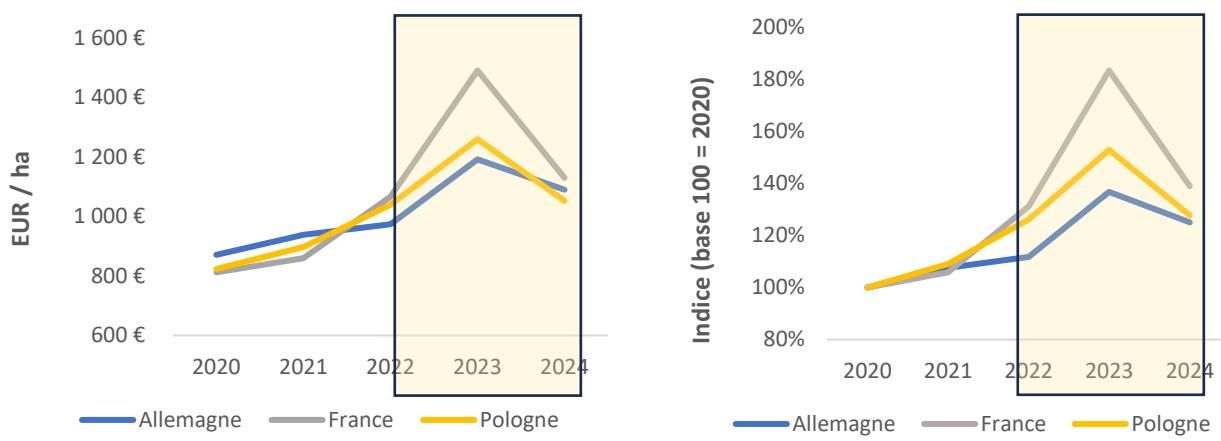
## I. Charges variables betteravières

Elles regroupent les postes **engrais, semences et produits de protection des plantes** (fongicides, insecticides et herbicides) et concernent les fermes betteravières françaises, allemandes et polonaises.

L'évolution historique de ces charges (Graphique 1) fait notamment apparaître :

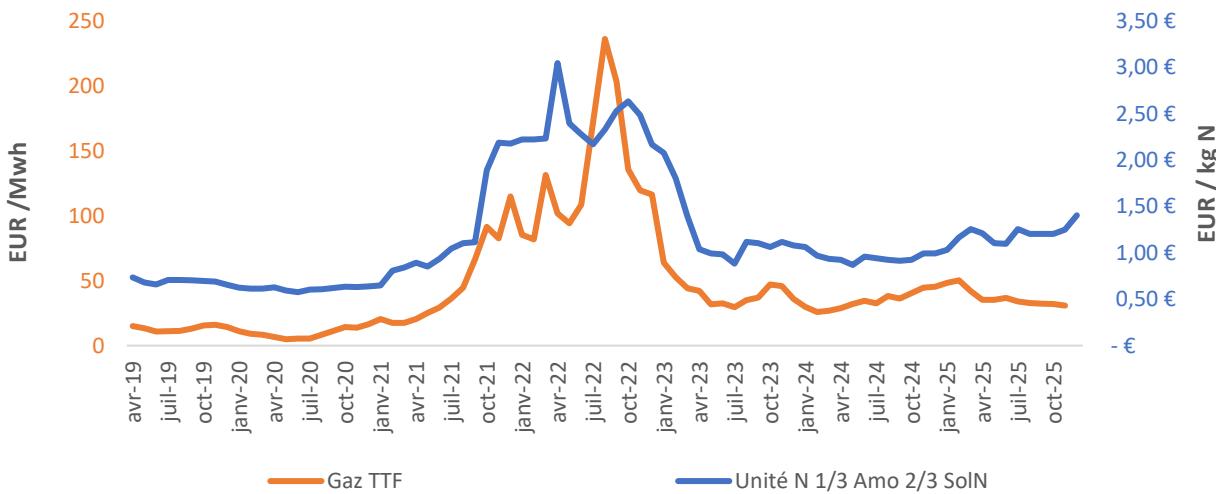
- une **hausse spectaculaire<sup>1</sup>** du niveau de ces charges **entre 2020 et 2023<sup>2</sup>** : le conflit russe-ukrainien ayant été le principal facteur à l'origine de cette envolée générale,
- une **baisse** du niveau de ces charges **en 2024** : cette baisse étant principalement due à la diminution du prix des engrais de synthèse ou engrais gris, qui est elle-même fortement corrélée à la baisse du prix du gaz naturel en UE (Graphique 2),

Graphique 1 : Evolution historique des charges variables d'exploitation



Source : ARTB d'après Agribenchmark

Graphique 2 : Evolution comparée des prix du gaz naturel et des engrais azotés minéraux en UE



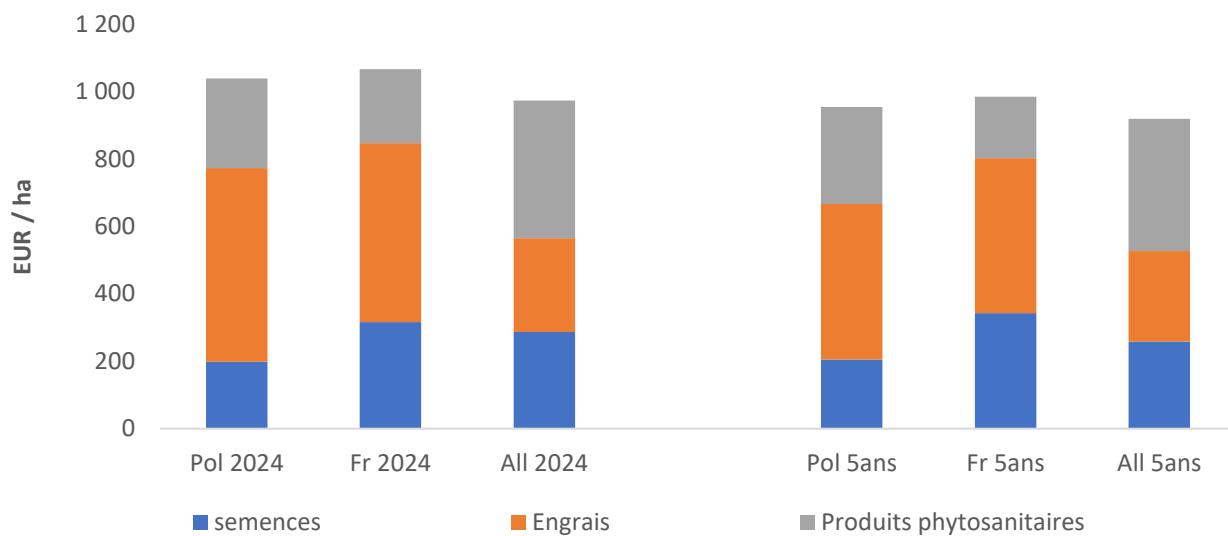
Sources : Insee.fr & web-agri.fr

<sup>1</sup> L'augmentation constatée a été comprise entre 40 et 80% pour les trois Etats Membres considérés (qui représentent près de 2/3 de la production betteravière européenne).

<sup>2</sup> Cette hausse fait suite à une période relativement stable – entre 2017 et 2020 – au cours de laquelle les charges variables étaient généralement comprises entre 700 et 900 EUR/ha.

De manière plus spécifique et au regard de la répartition par poste des charges variables (Graphique 3), le coût des **semences reste encore favorable à la Pologne**.

Graphique 3 : Décomposition des charges variables betteravières en 2024 et comparaison avec la moyenne 5 ans (2019-2023)



Source : ARTB d'après Agribenchmark

## Semences betteravières en UE : difficile de comparer...

L'évolution du marché des semences betteravières est complexe et la segmentation de plus en plus forte.

Si le marché traditionnel des variétés à « tolérance simple Rhizomanie » reste dominant en France (70 % de parts de marché) avec un prix moyen de l'ordre de 265 €/unité (contre environ 180 €/unité en Pologne), de nouvelles variétés dites CERCO+ et SMART émergent depuis quelques années.

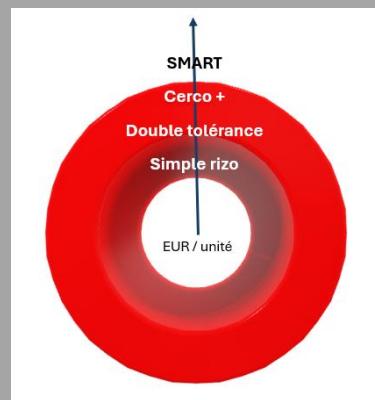
Représentant déjà plus de 50 % de parts de marché dans certains États Membres, le prix d'achat de ces nouvelles variétés est toutefois plus élevé.

Selon nos informations et pour ce qui est du marché français, la technologie CERCO+ représenterait un surcoût de 85 €/unité par rapport aux variétés « tolérante simple Rhizomanie », tandis que les variétés SMART, destinées à faciliter le désherbage des chénopodes, sont 125 €/unité plus chères à l'achat.

En parallèle, le segment « double tolérance Rhizomanie-Nématodes » continue de progresser et atteint 30 % du marché français.

Cette segmentation croissante tend, au-delà de la hausse des prix constatée (ces nouvelles variétés ont nécessité des investissements en R&D qu'il faut amortir dans un environnement « nouveau » i.e. sans aucune référence historique de prix), facilite l'émergence de « tunnels de prix » européens plus élevés et limite la pertinence des comparaisons entre Etats Membres.

Autrement dit, et au regard de la part de marché bien distincte que représente certaines variétés dans les Etats Membres, la comparaison du coût des semences reste un exercice difficile et naturellement biaisé.



Du côté des **charges d'engrais**, celles-ci apparaissent structurellement plus élevées en France et en Pologne par rapport à l'Allemagne. Si cela peut surprendre de prime abord, cette différence tient au fait que les fermes de références allemandes utilisent des apports organiques (lisiers) provenant de l'exploitation elle-même (le cout est ainsi supposé nul). Cette différence explique, en grande partie, le renforcement apparent de la compétitivité des fermes allemandes sur ce poste de charge. Un constat qui est donc peut-être à relativiser...

Quant aux charges de « **produits phytosanitaires** », elles se révèlent structurellement inférieures en France par rapport à l'Allemagne et la Pologne (Graphique 3). Ces charges peuvent toutefois varier significativement d'une année (ou d'une région) à une autre en fonction des conditions pédologiques mais aussi - et surtout - des conditions climatiques de l'année (et de l'endroit considéré).

À ce titre, les conditions humides et chaudes de 2024 ont renchéri le nombre d'interventions et le coût des produits phytosanitaires de l'itinéraire technique betteravier français.

Si la politique de prix des fournisseurs de produits phytosanitaires influence certainement le niveau de ces charges, d'autres facteurs peuvent également jouer un rôle. C'est notamment le cas :

- Des taxes et normes réglementaires en vigueur dans chaque pays,

*A titre illustratif, la France a mis en place une « taxe » sur les produits phytosanitaires (sous forme de Redevance pour Pollutions Diffuses ou RPD), dont le niveau est fonction du volume et de la toxicité/dangerosité des produits. A contrario, l'Allemagne n'impose pas de taxe « directe » telle que la RPD mais passe par des mécanismes indirects en lien notamment avec i) la couverture des frais de surveillance liés à d'éventuelles inspections ou à des contrôles de résidus mais aussi ii) le financement de programmes environnementaux des Länder. Quant à la Pologne et selon nos informations, le pays ne dispose pas d'une taxation analogue à la RPD française.*

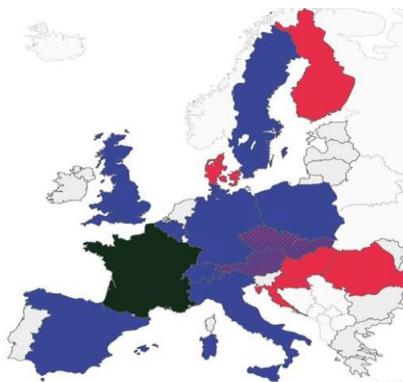
- Des coûts de production et notamment des couts salariaux qui sont structurellement moins élevés en Pologne.

*A titre indicatif, le salaire minimum charges patronales incluses en France, Allemagne et Pologne pour le compte de la campagne 2024 (base octobre/septembre) a été réciproquement de 17,5 €/h, 14,9 €/h et 7,6 €/h.*

Il convient enfin de souligner, qu'en France, l'interdiction d'usage des néonicotinoïdes (NNI), en enrobage de semences, contraint les betteraviers français (Carte 1) à utiliser des solutions alternatives plus coûteuses comme le Movento (Spirotetramat) et le Teppeki (Flonicamide) et dont l'efficacité est moindre en cas de forte pression « pucerons ».

Deux matières actives sont actuellement utilisées par l'ensemble de nos principaux concurrents européens (**acétamipride** et **flupyradifurone**) pour lutter efficacement contre les insectes ravageurs, mais **pas en France**, car elles sont interdites par une loi française. La filière française œuvre auprès des parlementaires et du gouvernement pour que la loi change, et qu'enfin, les planteurs français puissent bénéficier des mêmes moyens de protection que leurs homologues européens.

Carte 1 – Pays utilisant, en 2025, sur betteraves, l'acétamipride et ou la flupyradifurone,



Acétamipride Flupyradifurone les deux Aucun Source : CIBE

Pour 2026, les 16 autres pays de l'UE producteurs de betteraves vont utiliser des semences enrobées de flupyradifurone.

Tableau 1 : Evaluations environnementales pour les semences de betterave sucrière traitées aux néonics état des lieux janvier 2026.

	Eu approval expires	CFS (Candidate for Substitution)	Formula	BE	CZ	DK	DE	ES	FR	HR	IT	LT	HU	NL	AT	PL	RO	SK	FI	SE	CH	UK
<b>flupyradifurone</b>	09/12/2025	No	TS				24-25				24-25					24-25						
<b>acétamipride</b>	23/02/2033	No	TF	24-25				24-25	24-25		25				24-25		24-25	24-25	?		23	23

Source : CIBE

## II. Charges fixes des exploitations betteravières

L'analyse de ces charges s'appuie sur les données du RICA Europe et concerne 6 pays.

D'un point de vue méthodologique et afin d'éviter une trop forte dispersion des résultats en lien avec les très petites et très grosses exploitations, un échantillonnage a été réalisé pour n'intégrer que des exploitations dont :

- Le « produit brut standardisé » annuel - assimilable en première approximation à un chiffre d'affaires potentiel hors aides directes - est compris entre 100 000 € et 500 000 € et dont,
- Le produit brut standardisé betterave est supérieur à 10% du produit brut standardisé de l'ensemble des cultures végétales de l'exploitation.

### Qu'est-ce que le « Produit Brut Standardisé » (PBS)

Il s'agit d'un Produit Brut [rendement \* prix] « potentiel » estimé à dire d'expert dans chacun des États Membres pour chaque production végétale et animale. Les hypothèses de produit brut - validées par ces experts - sont ensuite appliquées aux exploitations issues du recensement agricole en fonction de leurs caractéristiques (assolement dans le cas des cultures végétales et nombre d'UGB dans le cas animal).

Ce travail aboutit ainsi à calculer un PBS et à déterminer des dimensions économiques servant à classifier les exploitations agricoles : moins de 50 000 EUR, entre 50 000 et 100 000 EUR, entre 100 000 et 500 000 EUR, plus de 500 000 EUR.

Il est ensuite possible de repositionner les exploitations dans une matrice combinant les OTEX, le périmètre géographique (région) et la dimension économique.

# ECONOMIE DE L'EXPLOITATION

Les charges fixes sont celles de l'exploitation moyenne du pays considéré, *sans affectation à une production particulière*.

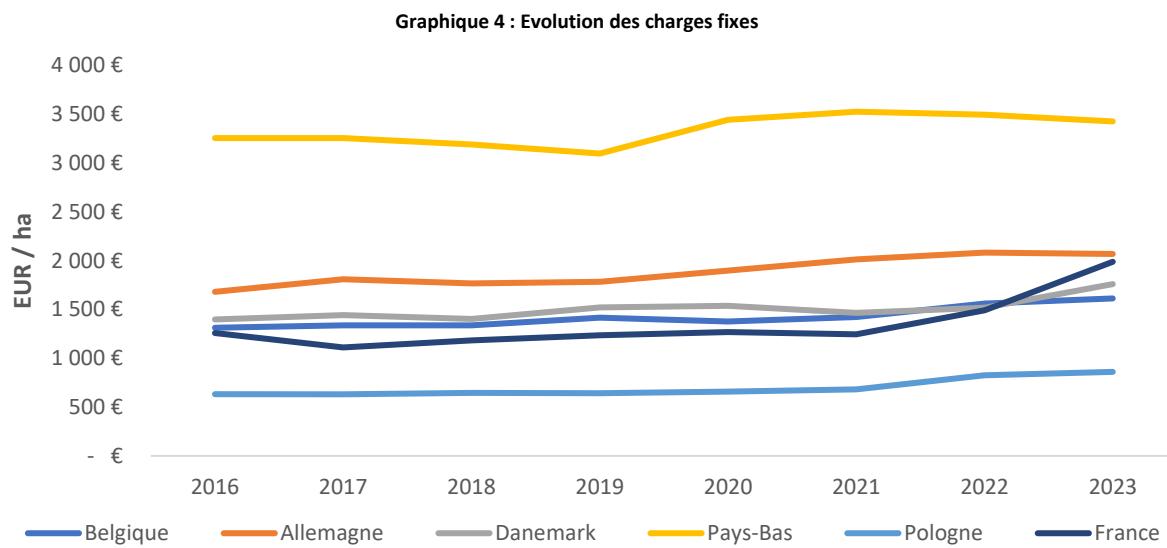
Ce poste comprend ainsi :

- les charges courantes de mécanisation : tracteurs, semoirs, pulvérisateurs, outils de travail du sol,
- les charges courantes d'énergie (bâtiments) et de carburants,
- les travaux par tiers,
- les amortissements,
- les salaires et charges sociales,
- les fermages payés,
- les frais financiers, frais généraux et taxes.

L'inclusion des charges courantes de mécanisation, de l'énergie, des carburants et des travaux par tiers signifie que les charges d'itinéraire technique des cultures présentes dans la rotation sont incluses dans les charges fixes du RICA Europe.

Une comparaison directe des charges fixes entre États Membres s'avère ainsi difficile : certains pays - tels que les **Pays-Bas** – ayant un niveau de charges structurellement plus élevé par rapport aux autres (Graphiques 4 et 4 bis).

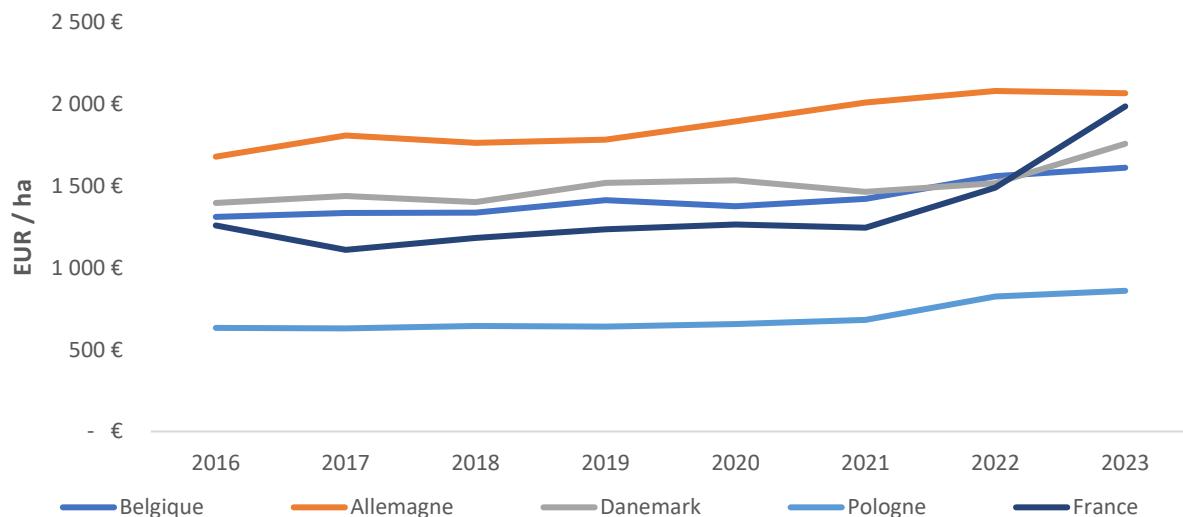
Ceci tient notamment au fait que les exploitations néerlandaises réalisent généralement de lourds investissements dans des serres et/ou des bâtiments de stockage pour des cultures comme les pommes de terre ou les oignons. Ces investissements renchérissent dès lors, et de manière très significative, le coût du poste « amortissement » et les frais financiers de ces exploitations.



Source : ARTB à partir des données RICA Europe

# ECONOMIE DE L'EXPLOITATION

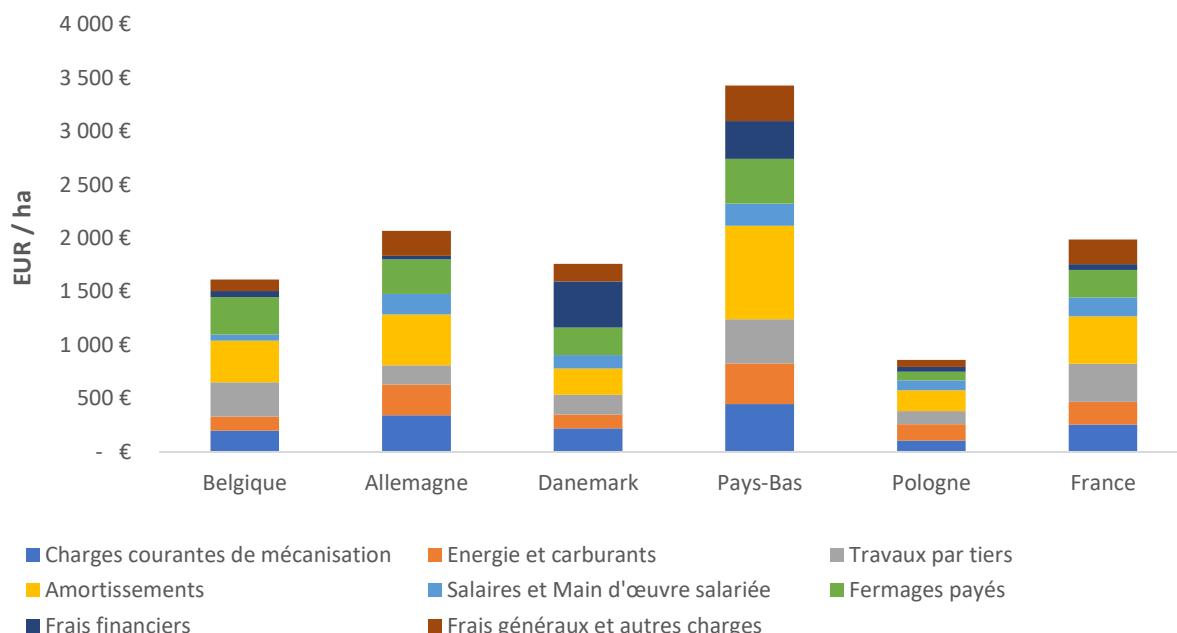
Graphique 4 bis : Evolution des charges fixes hors Pays-Bas



Source : ARTB à partir des données RICA Europe

Quant aux charges de la **Pologne** et comme le révèle la décomposition des charges fixes (Graphique 5 et 5 bis), elles restent bien en dessous de celles des autres EM étudiés. Cela tient notamment au niveau structurellement plus faible de l'ensemble des postes de charges fixes (à commencer par le coût des fermages payés et les charges courantes de mécanisation) à l'exception notable des charges salariales.

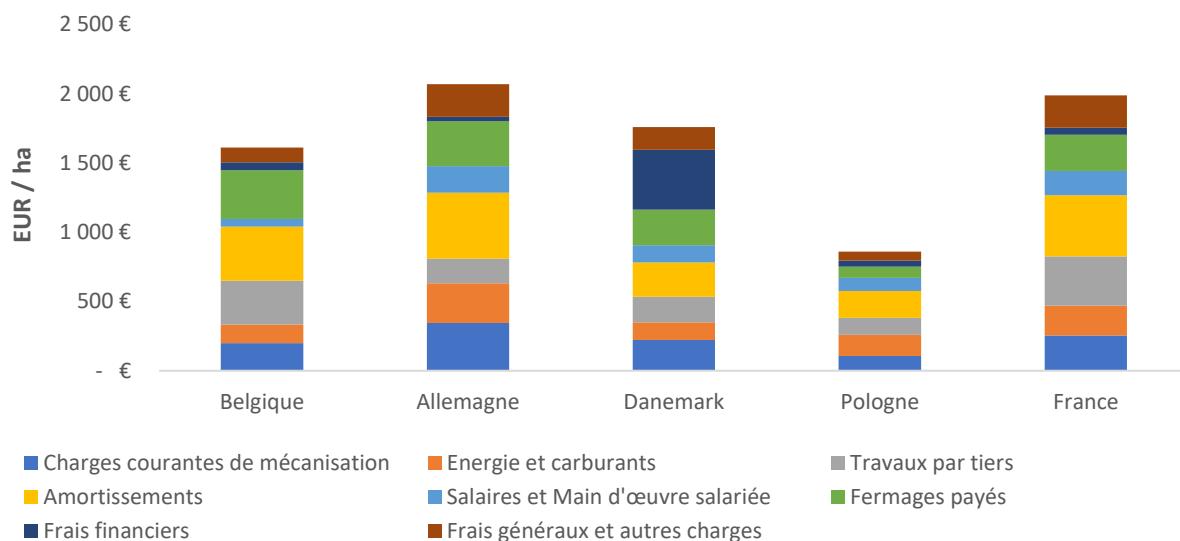
Graphique 5 : Décomposition des charges fixes (2023)



Source : ARTB à partir des données RICA Europe

# ECONOMIE DE L'EXPLOITATION

Graphique 5 bis : Décomposition des charges fixes hors Pays-Bas (2023)



Source : ARTB à partir des données RICA Europe

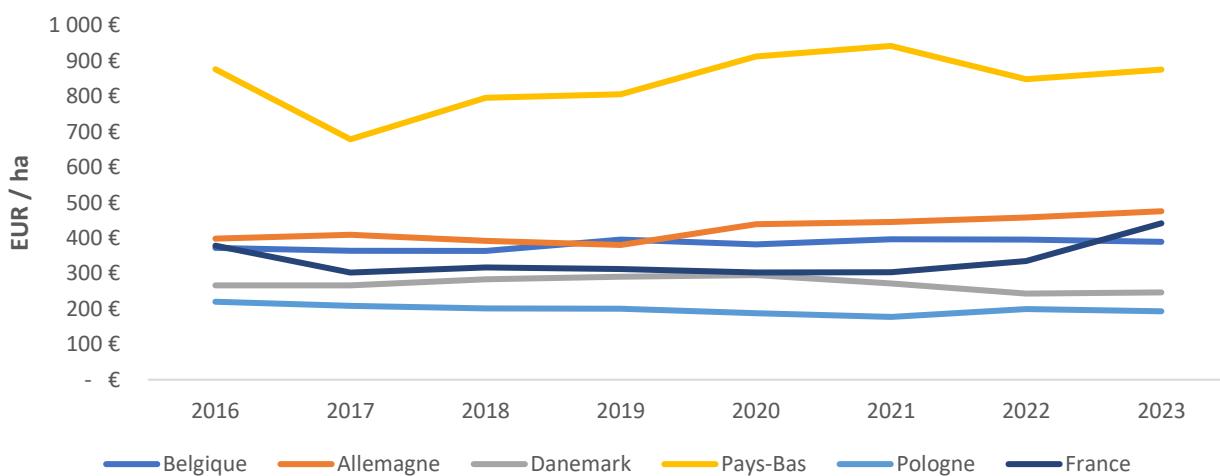
Cette comparaison des charges fixes révèle aussi que la **France** dispose, hors cas de la Pologne et du Danemark, d'un **avantage compétitif** en lien avec le « **foncier** » dont le coût reste plus faible que dans les autres EM d'Europe de l'Ouest étudiés.

À l'inverse, le cout des « **amortissements** » en France s'avère structurellement assez élevé, tout comme en Belgique et Allemagne.

Pour les exploitations françaises, ces charges fixes ont progressé de 46% entre 2021 et 2023. Si ce niveau a pu être historiquement lié à l'existence de certains dispositifs de lissage du revenu agricole et a peut-être pu inciter certains à se « **suréquiper** », l'existence d'un taux d'imposition élevé a sans doute également joué un rôle.

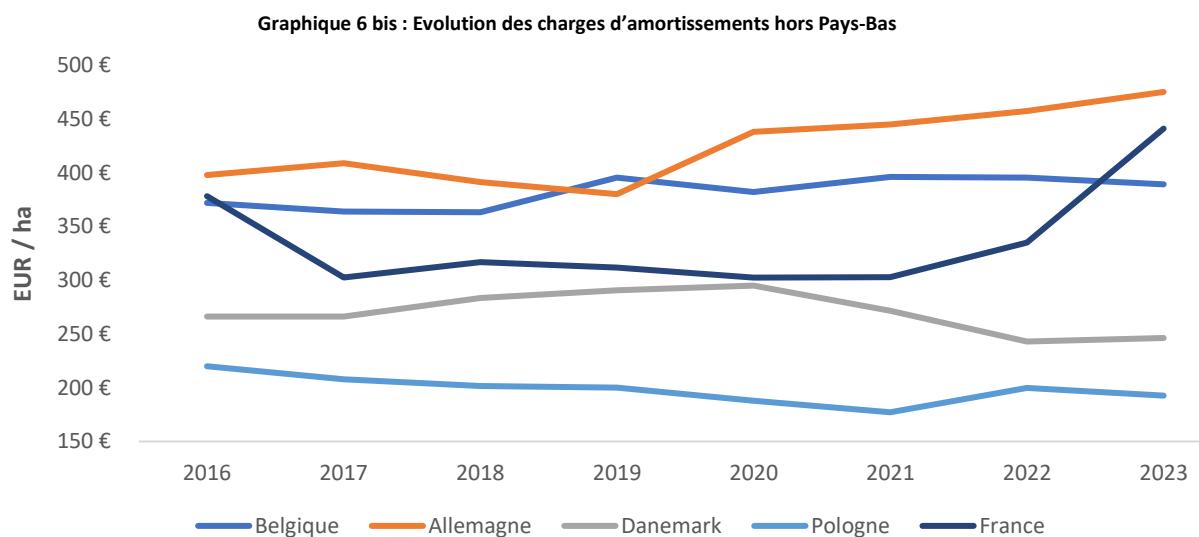
L'évolution historique de cette charge permet toutefois de constater que ce niveau est relativement stable sur les dernières années, sauf en France où il progresse de 45% entre 2021 et 2023 (Graphiques 6 et 6 bis). Ceci est probablement lié aux stratégies d'optimisation fiscale des exploitations lors d'années dégageant des résultats économiques favorables.

Graphique 6 : Evolution des charges d'amortissements



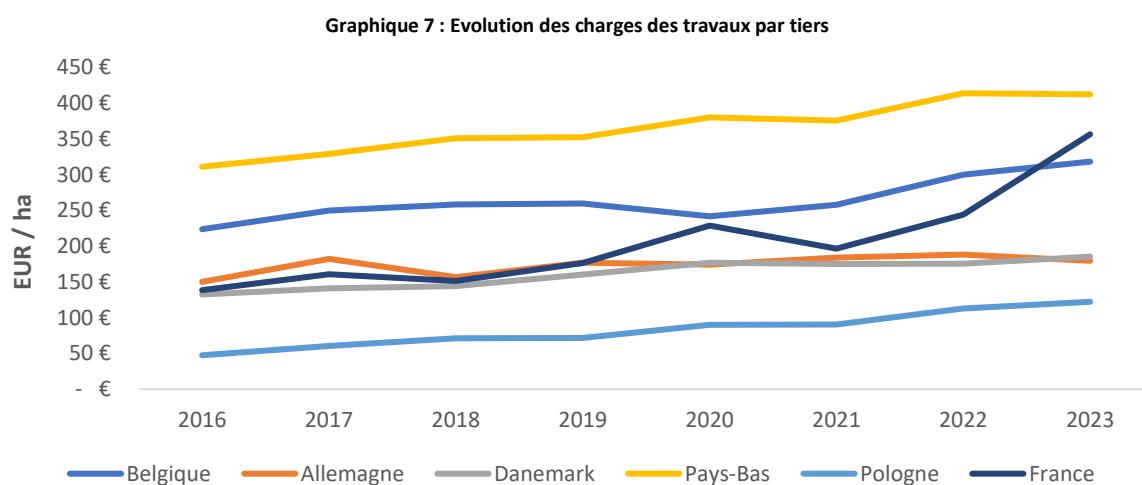
Source : ARTB à partir des données RICA Europe

# ECONOMIE DE L'EXPLOITATION

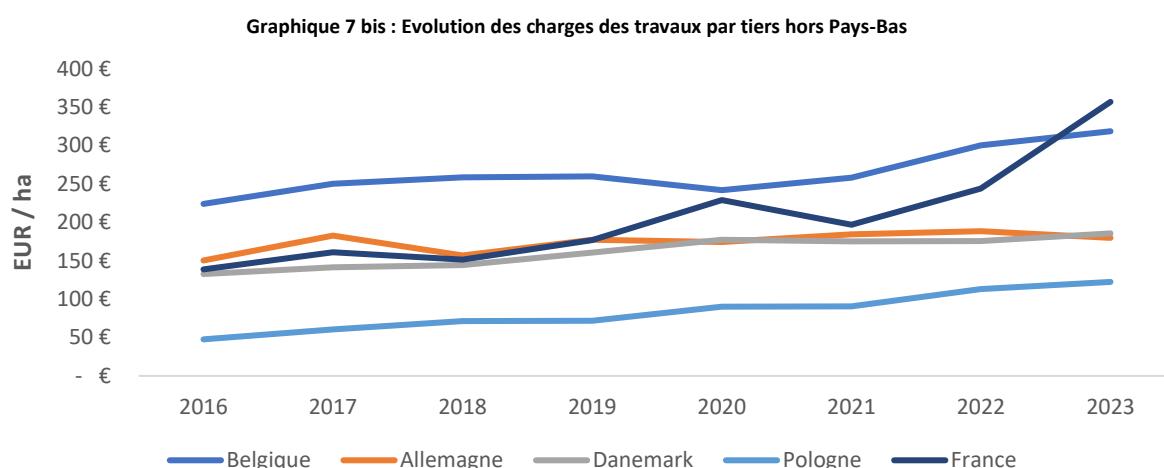


Source : ARTB à partir des données RICA Europe

Dans le même temps, de plus en plus d'agriculteurs français font le choix de déléguer une partie de leurs chantiers (Graphique 7 et 7 bis). Par manque de main-d'œuvre ou en raison du prix prohibitif du matériel, cette pratique peut même aller jusqu'à la délégation intégrale de la ferme, voire au recours à un régisseur.



Source : ARTB à partir des données RICA Europe



# ECONOMIE DE L'EXPLOITATION

Source : ARTB à partir des données RICA Europe

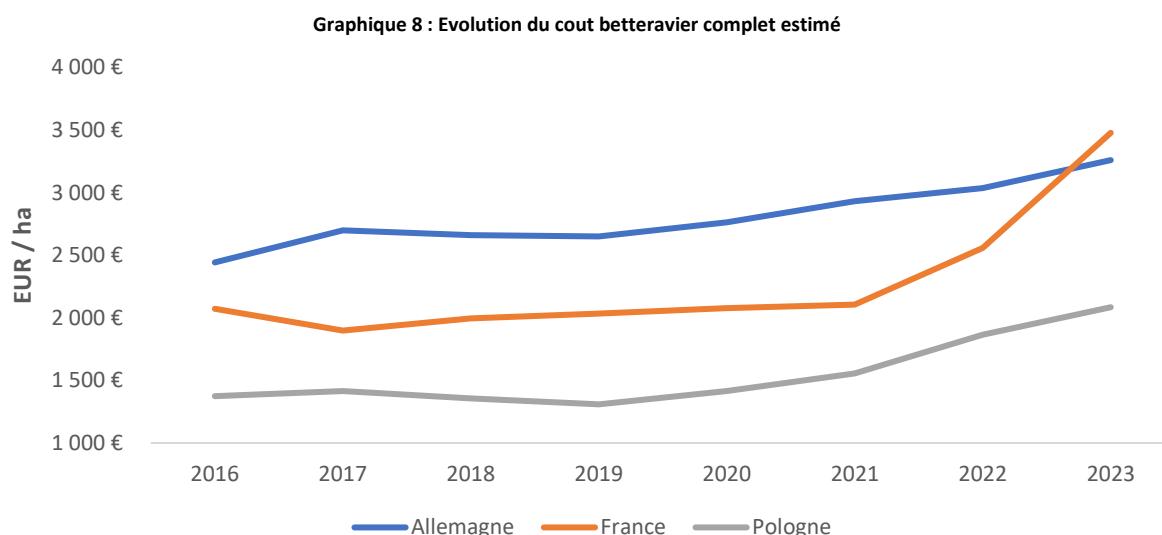
## III. Coût betteravier complet en Allemagne, France et Pologne

Les données du RICA Europe ne permettent pas de déterminer précisément les charges fixes betteravières. Par conséquent, le coût complet betteravier présenté ici s'entend comme la somme :

- des charges variables betteravières par hectare et,
- des charges fixes d'exploitation ramenées à l'hectare.

Les charges variables n'étant disponibles que pour trois pays, le coût betteravier complet n'a pu être calculé que pour ces pays, à savoir : Allemagne, France et Pologne.

Sur cette base et bien que le cout complet betteravier ait progressé de 39% (544 EUR/ha) en Pologne au cours des sept dernières années (Graphique 7), celui-ci reste structurellement inférieur à celui de ses deux principaux concurrents européens<sup>3</sup>.



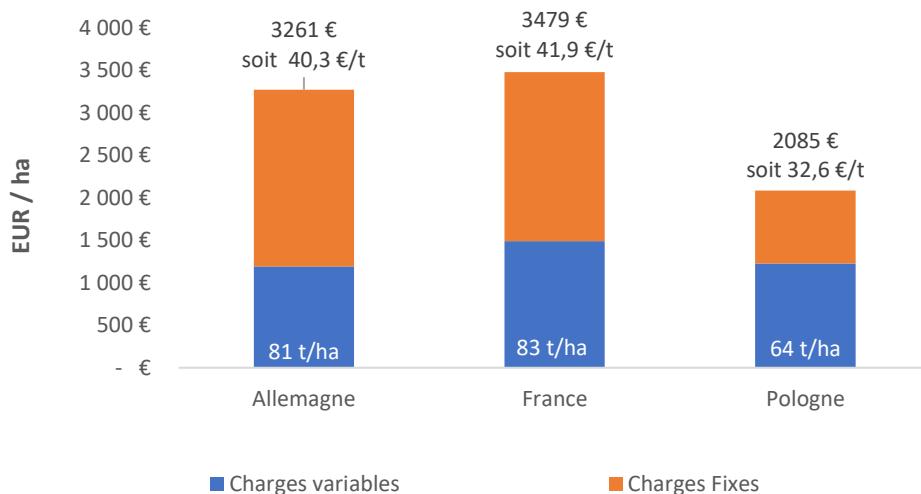
Source : ARTB à partir des données RICA Europe & Agribenchmark

Le coût betteravier complet français 2023 s'établit à 3 479 EUR/ha, en augmentation de 65% entre 2021 et 2023. Ce niveau, qui est dû à la forte augmentation des charges de structures, se retrouve ainsi très proche du cout betteravier complet allemand. Ce coût est, en outre, supérieur de 18% à celui estimé dans le cadre des travaux menés spécifiquement sur le cout de production betteravier français, qui s'établit à 2 948 EUR/ha (+172 €/ha en charges variables, +359 € en charges fixes).

Outre-Rhin, le cout betteravier complet allemand atteint 3 261 EUR/ha en 2023 : en hausse de 33 % entre 2021 et 2023. À l'instar de la France, ce niveau s'explique quasi-exclusivement par l'existence de charges fixes plus élevées qu'en Pologne (Graphique 9).

<sup>3</sup> Pour rappel, la France, l'Allemagne et la Pologne sont les trois principaux Etats Membres producteurs de betteraves qui représentent plus des 2/3 de la production betteravière européenne.

Graphique 9 : Estimation du cout betteravier complet 2023



Source : ARTB à partir des données RICA Europe & Agribenchmark

## IV. Conclusion

Avec une hausse simultanée des charges variables betteravières et des charges fixes d'exploitation : le coût de production européen est, sans surprise, en hausse significative sur 2023 et ce, dans l'ensemble des États Membres étudiés.

Tableau 2 : Coût de production complet des betteraves EUR / ha

Coût complet	Allemagne	France	Pologne
2017	2 699 €	1 898 €	1 415 €
2023	3 261 €	3 479 €	2 085 €

Source : ARTB à partir des données RICA Europe & Agribenchmark

Plus généralement, l'étude démontre le poids, souvent sous-estimé, des charges fixes sur le niveau de compétitivité des Etats Membres étudiés (environ 60% du coût complet pour l'Allemagne et France 40% en Pologne). Un constat qui doit conduire à s'interroger sur les moyens de réduire le niveau de ces charges.

Il convient, pour finir, de signaler que la compétitivité du cout de production betteravier – lorsqu'il est exprimé en EUR/t betterave et non en EUR/ha - est aussi fortement liée à la productivité par hectare de la culture. Compte tenu de la stagnation et/ou diminution de cette productivité dans bon nombre de pays européens, la compétitivité betteravière européenne dans son ensemble tend à s'effriter.